

Date de la convocation 13 octobre 2017

Absent excusé : Stéphane Morisco. Vérification du quorum. Début de séance à 20h10.

Secrétaire de séance : Renaud Fontaine-Tranchant.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2017 et approbation à l'unanimité.

1- Affaires générales

1.1 Nomination d'un délégué au Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu : Actuellement les délégués communaux représentant la commune au Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu sont au nombre de 3 titulaires et 3 suppléants. Parmi les titulaires nous avons entre autre une conseillère municipale qui occupe la place de vice-présidente.

Le président actuel s'est fait retirer la délégation par la municipalité d'Optevoz, de fait il ne peut plus être président, et le bureau actuel devra être dissout. Si le président actuel obtient la délégation de la part d'une autre municipalité il aura la possibilité de se présenter à nouveau.

Afin de lui permettre de se représenter, sachant qu'il a l'antériorité du syndicat depuis 30 ans, la municipalité de Hières sur Amby souhaite lui donner cette délégation pour le bien collectif.

Dans ce cas un des titulaires actuels ne pourra pas être maintenu dans sa fonction. La proposition qui est faite est de nommer F Crouzet, P Teste, et JP Marcel comme membres titulaire et J Le Dias, M Le Texier et JC Macagno comme membres suppléants. Décision approuvée à 11 voix pour et 1 abstention (M Le Texier).

2- CCBD

2.1 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Quatre offices de tourisme sont transférés au sein de la CCBD. Concernant les Zones d'Activité rien ne change pour la commune de Hières, elle reste communautaire, comme précédemment avec la CCIC. Il est possible, dans un deuxième temps, que la voirie revienne à la commune. La municipalité trouve illogique que ce type de compétence revienne aux communes.

Après délibération le conseil municipal approuve à 8 voix pour et 4 abstentions (P Psaila, C El Amine, JP Marcel, M Dalbeigue) le contenu et les conditions du rapport de la CLECT en date du 25 septembre 2017 (tel qu'annexé à la présente délibération) portant sur les charges transférées à la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans le cadre de la compétence « promotion du tourisme, y compris l'office de tourisme », avec transfert des ZAE, sans impact sur l'attribution de compensation. Il autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toute pièce pour application de la présente délibération.

3- Communication

3.1 Point sur le site internet communal, les actualités municipales, le bulletin municipal et le livret des nouveaux arrivants : Le bulletin municipal 2017 sera en format paysage. Les enfants y seront associés, et les sujets sont en cours d'élaboration. Il se pose aussi la question de mettre des encarts publicitaires afin de le sponsoriser. A la demande de la commission communication, une nouvelle mouture de la newsletter sera diffusée dès demain, pour plus de simplicité dans sa préparation. Pour information, le site Facebook de la mairie compte plus de 300 abonnés.

Le site internet communal est un peu vieillissant et il se pose la question de son renouvellement. Deux entreprises ont été sollicitées pour faire des propositions à la commission qui les étudiera.

Le 25 novembre aura lieu la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, à 11h00 en mairie. M Le Texier et C Antoine organiseront cette cérémonie conjointement avec le secrétariat.

4- Vie associative

4.1 Rencontre du 20 octobre avec les présidents d'associations : Cette rencontre aura pour objet de souligner que Mme C Antoine est désormais l'interlocutrice privilégiée des présidents d'associations au sein de la municipalité. Elle invitera les présidents à présenter leur association, rappellera les moyens mis à leur disposition pour communiquer, les contraintes du plan Vigipirate imposées par les services de l'Etat lors des manifestations, soumettra l'offre de formations proposées par l'UDAI, et invitera les présidents à compléter leurs demandes de subventions pour l'année 2017, accompagnés par leur référent. Les conditions d'attribution restent inchangées. Le calendrier des fêtes, comme chaque année devra être établi au 30 novembre.

5- Finances

5.1 Exécution du budget après 9 mois d'exercice : L'endettement est au-dessus de la moyenne départementale et reste préoccupant. Les dépenses de fonctionnement sont conformes aux prévisions budgétaires mais les recettes sont légèrement dessous. Certains investissements n'ont pas été faits compte tenu des restrictions budgétaires. Des axes de travail ont été évoqués en commission finances afin de faire des économies sur le long terme.

6- Urbanisme

6.1 Présentation et validation de la carte des aléas : La carte des aléas a été présentée à la commission urbanisme, et nécessite encore quelques modifications. Une fois les modifications faites, le conseil sera en mesure de valider la carte et le rapport.

7- Questions diverses

7.1 Bilan du séjour des gens du voyage sur la commune : Un bilan a été fait avec le sous-préfet, le représentant de la CCBD et les maires de Hières-sur-Amby et la Balme-les-Grottes. Cela s'est globalement bien passé notamment d'un point de vue sécurité. Le nettoyage a été fait au niveau du terrain mais certains déchets ont été retrouvés aux alentours, notamment des déchets verts. Le principal problème soulevé reste la gestion sanitaire.

La dépense (50 000€) sera répartie entre les 3 communautés de communes (CCBD, CAPI, et les Vallons de la Tour), et une participation sera dorénavant demandée aux gens du voyage.

Pour l'avenir un terrain dédié pour « les grands passages » devra être aménagé sur une des trois communautés. Certains conseillers regrettent de ne pas avoir été informés de cette réunion.

7.2 Bilan du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) durant l'été 2017 : A priori la compétence Enfance-Jeunesse sera conservée encore sur l'année 2018 par la CCBD. Rien n'est encore décidé en termes de lieux d'accueil. La relation est globalement bonne, seule la problématique de l'exécution du ménage reste à régler.

7.3 Désaffiliation de la ville d'Echirolles du Centre de Gestion de l'Isère (CDG 38) : Par courrier du 26 juillet 2017 le maire d'Echirolles a demandé au président du CDG 38 la désaffiliation de la commune et du CCAS, qui s'explique par une recherche de marges de manœuvres financières. La loi prévoit qu'il peut être fait opposition à cette demande, si les 2/3 des collectivités et établissements affiliés représentent au moins les $\frac{3}{4}$ de ces collectivités. Après délibération, le conseil municipal accepte à 10 voix pour, 1 abstention (F Crouzet) et 1 contre (J Le Dias) la demande de la ville d'Echirolles.

7.4 Délibération : Camping – Accord pour règlements en chèques vacances : Le conseil municipal accepte à l'unanimité que le règlement des prestations fournies aux touristes au camping municipal se fasse par chèques vacances, avec prise en charge des frais induits. Il autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

7.5 Cérémonie du 11 novembre : JP Marcel rappelle la commémoration du 11 novembre : rassemblement devant le portail de la mairie à 10h00, pour rejoindre le monument aux Morts. Un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes pour clôturer cette cérémonie. Il sollicite les conseillers pour l'aider dans la préparation de la salle.

Fin à 22h08.